

# Faut-il interdire les bancs solaires ?

# Oui

- Une campagne débutera la semaine prochaine dans douze villes du pays. "Bancs solaires, machines à cancers", accuseront des affiches sur les transports en commun.

- La Fondation contre le cancer franchit un pas et demande l'interdiction des machines à bronzer commerciales en Belgique.

■ L'interdiction, comme d'autres pays l'ont prononcée avant nous (dont l'Australie et le Brésil), est une priorité parce que les cancers de la peau ne cessent d'augmenter en Belgique (+13 % par rapport à l'année passée), causés par une accumulation d'ultraviolets, ceux-là mêmes que les bancs fournissent à haute dose. Il faut agir car la prévention ne suffit pas et l'actuelle législation est une bouteille vide.

*"On estime généralement qu'il y a environ 4 000 centres de bronzage en Belgique [...] Et on vient d'apprendre que seulement 58 d'entre eux ont été contrôlés l'année passée, dont moins de dix étaient en règle!"*

**D<sup>R</sup> ANNE BOUCQUIAU**

Responsable "Prévention" à la Fondation contre le cancer.

**Plusieurs journaux flamands annonçaient, ce matin, que la Fondation contre le cancer franchit un pas: elle demande que les centres de bronzage commerciaux soient interdits. Pourquoi ?**

D'abord, une précision: on parle bien des bancs solaires qui sont utilisés seulement à des fins esthétiques et pas médicales. L'interdiction, comme d'autres pays l'ont prononcée avant nous (dont l'Australie et le Brésil), est une priorité pour nous parce que les cancers de la peau ne cessent d'augmenter en Belgique. On dénombre maintenant 30 000 nouveaux cas chaque année: c'est 13 % de plus que l'année passée. Les seuls mélanomes (qui sont les cancers les plus agressifs de la peau) ont augmenté de 6,6%. Une des causes de ces augmentations est l'accumulation des ultraviolets. Et les bancs solaires sont précisément des machines qui fournissent des ultraviolets à très hautes doses. Ils sont d'ailleurs identifiés, de manière scientifiquement prouvée, comme étant cancérigènes. C'est l'accumulation d'ultraviolets qui conduit au cancer de la peau. Toutes les ondes reçues s'accumulent au fil de la vie. Certains UV, on ne peut pas les éviter. Autant supprimer les autres.

**La mise en garde sur ce danger est loin d'être nouvelle. Comment expliquer que la progression continue ?**

C'est parce qu'entre le moment où le cancer se déclenche et le moment où le comportement a eu lieu, il y a un certain décalage qui peut monter jusqu'à dix ou vingt ans.

**La prévention (et une vaste campagne démarrera encore la semaine prochaine) est-elle insuffisante ?**

Elle ne suffit pas, en effet.

**Que dit la législation en vigueur en Belgique et pourquoi ne la considérez-vous pas comme efficace ?**

Le problème, c'est qu'on ne se donne pas les moyens de la faire appliquer. La loi dit par exemple que des utilisateurs de moins de 18 ans ne peuvent pas utiliser un banc solaire, de même que les personnes qui ont des antécédents de cancer de la peau. Les lampes ne peuvent pas dépasser un certain taux d'ultraviolets: il faut donc les remplacer. A la base, je dirais que la législation

est relativement cadrante. Seulement d'une part, aucun usage du banc solaire n'est sans danger. Au mieux, on parlera donc de réduction des risques. D'autre part, l'administration n'a pas les moyens de faire appliquer les textes. La loi ne prévoit effectivement pas d'enregistrement obligatoire pour les centres de banc solaire. Comme on ne sait pas qu'ils sont là, a fortiori on ne peut pas les contrôler. On estime généralement qu'il y a environ 4 000 centres de bronzage en Belgique. Par ailleurs, même dans les centres qui sont enregistrés, il y a très peu de contrôles. On vient d'apprendre que seulement 58 d'entre eux ont été contrôlés l'année passée, dont moins de dix étaient en règle. On voit bien que notre législation est une bouteille vide. C'est pourquoi nous exigeons, avant tout, un durcissement de la loi et son application.

**En prônant l'interdiction, vous attendez-vous à vous heurter à des arguments économiques ?**

C'est pourquoi nous pourrions accepter un retrait progressif du marché. Mais il faut arrêter. Ces bancs solaires sont des cancérigènes avérés et n'ont aucune utilité sinon purement esthétique. Contrairement à ce que certains centres ou fédérations n'hésitent pas à affirmer dans leur publicité, il n'y a aucun bienfait pour la santé. Nous dénonçons énergiquement cela et demandons aussi qu'il y ait une interdiction de publicité mensongère.

### Pourquoi interdire les bancs solaires alors qu'on n'interdit ni l'alcool ni le tabac ?

La problématique n'est pas la même car, avec le tabac et l'alcool, il y a des notions de dépendance. Nous avons donc, évidemment, des positions très fortes contre ces substances, tout en nous positionnant aussi aux côtés des personnes pour les aider dans leur sevrage. On ne voudrait pas que la substance dont elles sont dépendantes disparaisse tout-à-coup. Ici, en revanche, chacun peut facilement se passer de banc solaire sans souffrance. Ce qui constituera une énorme économie au niveau de la sécurité sociale.

Entretien : Monique Baus

# Non

■ Cet appel à l'interdiction sort de nulle part et n'est basé sur aucun élément solide. Il est erroné d'affirmer que les bancs solaires sont néfastes pour la santé dans la mesure où la pratique est extrêmement contrôlée en terme de matériel, de durée et de niveau d'exposition. Si certains lieux ne respectent pas les normes, nul besoin de mettre tous les centres dans le même panier.

*“Quinze minutes de banc solaire ne sont pas nuisibles. Ce qui l'est, c'est l'abus, et uniquement cela. C'est là que nous jouons un rôle fondamental, dans le dosage et la gestion afin de garantir la santé du client.”*

**MARTINE HERMAN**

Gérante des centres Exotic Sun

#### Les bancs solaires seraient des machines à cancer. Faux ?

Je ne comprends absolument pas ces critiques à l'égard de la pratique. On a fermé des centres de bronzages en Australie, mais les situations ne sont absolument pas comparables. Cette mauvaise publicité est tout à fait exagérée. Quand j'entends dire que le banc solaire est plus néfaste que la cigarette ou que l'amiante, je me pose de sérieuses questions. Maintenant, on ne peut plus aller au soleil, par contre, on peut fumer! Qu'on m'explique cette comparaison grotesque! Depuis des années, on accuse le banc solaire d'être responsable de cancers de la peau... Mais rien n'a jamais prouvé ce lien de cause à effet. Qui peut déterminer qu'un mélanome a été causé par la pratique de bancs solaires ou par l'exposition au soleil? Allons!

#### Le banc solaire apporte-t-il, au contraire, des bienfaits pour la santé et le bien-être ?

Ces rayons sont comparables au soleil: ils apportent de la vitamine D essentielle pour le moral. Au-delà de ça, c'est une manière de se détendre, de prendre du temps pour soi. Quinze minutes de banc solaire ne sont pas nuisibles. Ce qui l'est, c'est l'abus, et uniquement cela. C'est là que nous jouons un rôle fondamental: dans le dosage et la gestion afin de garantir la santé du client.

#### Des normes en réglementent l'usage.

Il existe effectivement des lois européennes et belges qui déterminent la qualité du matériel utilisé et qui régissent leur usage. Ces normes ont évolué depuis vingt ans, lorsque sont apparus les premiers bancs solaires. Le matériel respecte lui aussi ces évolutions. Et il est normal de s'y soumettre et de les appliquer. On a par exemple mis des lampes moins fortes (normes O3).

Ainsi, nous contrôlons la pratique d'un œil bienveillant. Il n'est pas question d'autoriser l'accès à un mineur d'âge, il n'est pas question qu'une personne décide seule du temps et de l'intensité des rayons. Notre rôle est d'analyser le type de peau du client et de l'aiguiller en toute connaissance de cause, de le conseiller sur l'intensité de la lumière et sur le temps d'exposition. Celui-ci est limité en moyenne à quinze minutes (ce qui équivaut à trente minutes au soleil, selon les dermatologues) et ne se répète même pas à outrance. Est-ce qu'une demi-heure de soleil est mauvaise? Je ne le crois pas. Vous le remarquez, nous prenons beaucoup de précautions.

#### Voulez-vous dire que, grâce à une pratique bien encadrée, les bancs solaires sont moins néfastes que le soleil ?

Le contrôle alors n'existe évidemment pas! La Fondation contre le cancer veut-elle aussi interdire les chaises longues sur les plages? Contrairement à ce que l'on dit, on ne touche donc pas à une question de santé publique. Notons aussi cette dérive: en Australie, l'interdiction du banc solaire a poussé les gens à une pratique confinée aux lieux privés où les contrôles sont inexistantes. C'est là que ça devient dangereux.

#### Tous les centres ne respectent pourtant pas les normes instituées.

Effectivement. Qu'on ferme ceux-là! Nous avons nous-même subi des contrôles, que je salue par ailleurs. Ils ont révélé que nous sommes aux normes. Soulignons aussi que notre personnel est formé par des professeurs agréés par l'Etat et assure de ce fait, en plus du bien-être ponctuel, la bonne santé des clients.

En entendant ces accusations de la Fondation contre le cancer, nous avons d'ailleurs appelé les ministères concernés et leur avons fait des propositions, notamment celle de mettre en place un comité qui serait en contact avec eux. Nous avons suggéré de créer, à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays, un label de qualité. Ce serait une manière de notifier les centres qui respectent la législation en la matière. Nous sommes prêts à faire

ces pas-là et le gouvernement nous a visiblement entendus.

Il est incompréhensible que la demande d'interdiction touche une profession dans son entièreté au lieu de se concentrer sur ceux qui ne sont pas aux normes. Laissons ceux qui exercent correctement leur métier, dans le respect total des normes instituées par les pouvoirs publics, belges et européens, poursuivre leur activité. Cette demande d'interdiction est excessive.

**Entretien : Valentine Van Vyve**

---